

## Disparition de Lyhanna Rameau Bernard : communiqué du procureur de la République d' Agen

Actualisation du 5 juin 2026 à 18 heures – identification du corps sans vie découvert le 4 juin 2026



Disparition de Lyhanna Rameau Bernard : communiqué du procureur de la République d' Agen

"En complément des communications diffusées antérieurement il convient de les actualiser comme suit.

Hier, 4 juin 2026, en début d'après midi, les actions de recherches de Lyhanna menées par les gendarmes les avaient conduits à se transporter dans l'est du département du Gers et sur les lieux d'une exploitation agricole, sise commune de PUYCASQUIER (32) ; en effet, le Centre opérationnel de la gendarmerie nationale d'AUCH venait d'être appelé par une personne indiquant que le mis en examen aurait travaillé voici 8 années sur un silo à grains se trouvant sur cette commune, site aujourd'hui non exploité. Cette information était immédiatement transmise à la cellule d'enquête en charge des investigations, laquelle après identification de ces lieux qui ne l'avaient jusqu'alors pas été, faisait se dépêcher sur place une équipe pour recherches.

Ainsi, à l'occasion de cette visite effectuée en présence du responsable des lieux, le corps avait-il été retrouvé.

Informés, le magistrat instructeur du pôle de l'instruction à Agen et son greffier, de même que le procureur de la République d' Agen et son adjointe, se transportaient sur site dès l'après-midi-même.

A l'aide d'importants moyens déployés par la gendarmerie nationale, l'intervention de techniciens en identification criminelle, et après arrivée d'un médecin et d'une assistante légistes de l'IRCGN (Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale), le corps était retiré de l'emplacement où il avait été aperçu.

Après nombre de mesures, relevés et précautions d'usage, la levée de corps était effectuée par l'équipe de légistes, puis peu après 4 heures (dans la nuit), celui-ci était alors hélicopté jusqu'aux laboratoires de l'IRCGN à Pontoise (95).

Ordonnée par Madame la juge d'instruction, **l'autopsie a été pratiquée ce matin dans les locaux de l'IRCGN** ; les premiers résultats ont été communiqués aux enquêteurs et magistrats en cours d'après-midi.

**A cette heure, l'identification de la victime est confirmée, au moyen d'une comparaison d'ADN : le corps découvert est bien celui de Lyhanna.**

**En revanche, les médecins légistes**, en l'état de leurs investigations, **ne sont pas aujourd'hui en mesure d'indiquer quelles sont les causes de la mort** ; dès lors des examens et expertises complémentaires ont été ordonnés et vont être diligentés.

Dès lors que les causes auront été indiquées par les médecins légistes et experts, une nouvelle communication sera proposée ; le délai en reste en revanche non déterminé.

Par ailleurs, ainsi que convenu entre l'avocat de la famille de Lyhanna et le procureur de la République, et sur proposition d'assistance des gendarmes de la section de recherches de Toulouse et la brigade de recherches d'Auch, une première information a été réservée à la famille avant diffusion de ce communiqué. L'assistance de l'association d'aide aux victimes du Gers avait également été mobilisée et proposée à la famille, à la demande du parquet.

Enfin, et tandis qu'il nous est rapporté par les gendarmes que des personnes portant le même patronyme que celui du mis en cause se plaignent de harcèlement en ligne, il est appelé à l'impérative mesure, étant précisé que ces faits peuvent être constitutifs d'une infraction pénale."

Le procureur de la République d' Agen Olivier NABOULET